

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Retiré

N° AS352

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 25

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 162-12-18 du code de la sécurité sociale, après le mot : « sanitaires », sont insérés les mots : « , des soins dentaires ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent rétablir l'article 25 tel qu'il a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale.